



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service eau et biodiversité
Bureau réglementation eau et natura 2000
Virginie LEMAIRE
04 94 46 80 30

ddtm-sebio@var.gouv.fr

Toulon, le **05 FÉV. 2024**

Le préfet

à

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
60 bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement : Projet hôtel « Les Marres » sur la commune de Ramatuelle

Référence : SEBIO/N° D2434/ 100028207

Pièce jointe : dossier et récépissé de déclaration dématérialisés

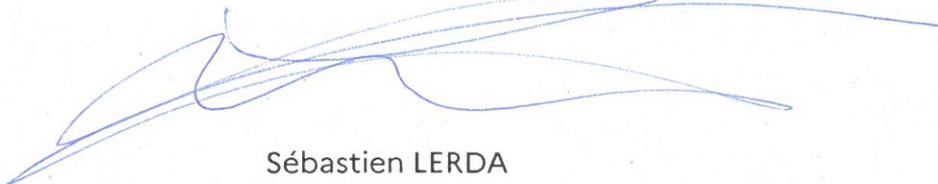
Je vous prie de bien vouloir trouver par mail et de manière dématérialisée, la déclaration au titre de la loi sur l'eau déposée par la société hôtelière DEI MARRES et la société SAS Cannes Madrid II, représentées respectivement par M. Serge DELICATA et M. Augustin FLEITH, et le récépissé de déclaration, délivré au titre de la complétude à la date du 10 août 2023, concernant le projet de l'hôtel Les Marres, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement.

Ce dossier a fait l'objet d'un accord tacite de l'administration à la date du 15 janvier 2024, aussi je vous remercie de bien vouloir afficher en mairie, durant une période d'un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie, à votre convenance, par voie dématérialisée ou par la mise à disposition des documents imprimés par vos soins.

Vous voudrez bien faire parvenir à l'issue de la période d'affichage, à mon service, le procès-verbal attestant l'accomplissement de cette formalité.

Le présent message est adressé sur votre courriel à l'adresse suivante : secretariat.maire@mairie-ramatuelle.fr. Je vous remercie de bien vouloir me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de cette nouvelle procédure.

1505 147
Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
Pour le chef du service eau et biodiversité,



Sébastien LERDA